

Avis de départ à la retraite entreprise

Entreprise

Date de la retraite

Nom

Prénom

Rue, n°

NPA, lieu, pays

Date de naissance

N° d'AS 756.

Etat civil

célibataire

marié/e

divorcé/e

partenariat enregistré

partenariat dissous

veuf/veuve

Retraite ordinaire

Retraite anticipée/différée

Retraite partielle à raison de

%

Nouveau salaire AVS annuel

Nouveau taux d'occupation

%

La personne assurée dispose-elle de sa pleine
capacité de travail ?

oui

non

Personnes assurées pouvant prétendre à une rente de la Fondation Retraite Anticipée (FAR)

Les personnes assurées pouvant prétendre à une rente FAR ne peuvent pas rester assurées chez la fondation collective LPP de Valitas.

Une demande de rente a été introduite chez la FAR (joindre une copie de la demande).

L'avoir de vieillesse doit être transféré. Les possibilités qui s'offrent sont les suivantes :

La **partie obligatoire de l'avoir de vieillesse** (partie LPP) est transférée à la Fondation institution supplétive LPP, la partie surobligatoire est virée sur un compte privé à titre de versement sous forme de capital.

La **totalité de l'avoir de vieillesse** est transféré à la Fondation institution supplétive LPP (il y a lieu de consulter la dite Fondation au préalable).

La totalité de l'avoir de vieillesse est viré sur un compte privé à titre de versement sous forme de capital.

Le transfert de l'avoir de vieillesse à une fondation de libre passage n'est pas possible.

Le présent document est une traduction. En cas de contestation, seule la version originale allemande fait foi.

Date

Timbre et signature de l'entreprise

Avis de départ à la retraite salarié

Entreprise _____

Date de la retraite _____

Nom _____

Prénom _____

Rue, n° _____

NPA, lieu, pays _____

Date de naissance _____

N° d'AS 756. _____

Etat civil

célibataire

marié/e

divorcé/e

partenariat enregistré

partenariat dissous

veuf/veuve

Choix du capital vieillesse

Si vous désirez le versement d'un capital en lieu et place de la rente de vieillesse, vous êtes tenu d'en informer la Fondation collective LPP de Valitas par écrit **au plus tard 1 mois avant le départ à la retraite**. Si vous avez effectué un rachat au cours des trois années qui précèdent ce départ, le versement sous forme de capital n'est pas possible pour des raisons de jurisprudence fiscale.

Capital vieillesse

Je désire le versement de la totalité du capital vieillesse (100 %)

Je désire le versement d'une partie du capital vieillesse : CHF _____ ou _____ %

Après le versement de la totalité du capital vieillesse, tous les droits envers la Fondation collective LPP de Valitas sont éteints; plus aucune prestation (rente pour enfants, prestations pour survivants) ne sera due. Si je choisis le versement partiel, les prestations sont réduites proportionnellement.

Documents nécessaires (n'ayant pas été établis depuis plus de 3 mois)

- Certificat d'état civil (personnes non mariées) / Certificat de famille (personnes mariées / partenaires enregistrés)
- Certificat d'état civil du partenaire / de la partenaire
- Signature légalisée du conjoint / de la conjointe ou du partenaire / de la partenaire

Rente de vieillesse

Je désire toucher toute la rente de vieillesse (100%)

Je désire toucher une rente partielle (montant annuel) : CHF _____

Documents nécessaires (n'ayant pas été établis depuis plus de 3 mois)

- Certificat d'état civil (personnes non mariées) / Certificat de famille (personnes mariées / partenaires enregistrés)
- Certificat d'état civil du partenaire / de la partenaire

Rente pour enfants

La personne retraitée a droit à une rente pour ses enfants

- a) jusqu'à leur 18^e anniversaire, ou
- b) jusqu'à la fin de leur formation, mais pas au-delà des 25 ans.

Noms, prénoms et dates de naissance des enfants :

Documents nécessaires

- Certificat de famille indiquant les dates de naissance des enfants
- Attestation de formation pour chaque enfant de plus de 18 ans (n'ayant pas été établi depuis plus de 3 mois)

Adresse de paiement

Nom de la banque

n° IBAN

Nom du/de la titulaire

Signatures

Le présent document est une traduction. En cas de contestation, seule la version originale allemande fait foi.

Date

Signature de la personne assurée

Signature impérative en cas de versement sous forme de capital, même partiel:

Date

Signature légalisée du conjoint/de la conjointe / du
partenaire/de la partenaire enregistré/e ou
désigné/e comme bénéficiaire*

*La légalisation doit être apportée sur le présent formulaire et ne peut pas avoir été établi depuis plus de 3 mois.